

RECAPITULATIF DES PRIORITES MOUVEMENT

PRIORITES	
1 à 4	Les priorités 1 à 4 concernent les MCS (mesures de carte scolaire)
8	Priorité pour un enseignant recruté au titre du BOE (Bénéfice Obligation Emploi)
9	Priorité médicale pour handicap de l'enseignant
10	Priorité médicale pour handicap du conjoint ou de l'enfant
12	Priorité suite à réintégration après congé parental supérieur à un an, CLD, disponibilité, détachement
14	Priorité sociale
30	Priorité par défaut des postes classiques : entraîne une affectation à titre définitive sur le poste s'il est obtenu.
31	Priorité par défaut des enseignants n'ayant pas l'habilitation nécessaire au poste demandé : entraîne une affectation à titre provisoire sur le poste s'il est obtenu.
32	Priorité pour les entrants en formation CAPPEI sur les postes ASH
39	Priorité sur les postes ASH pour les enseignants ayant exercé en ASH sans être titulaire du CAPPEI
40	Priorité sur les postes ASH pour les enseignants n'ayant jamais exercé en ASH et non titulaire du CAPPEI
50	Priorité classique pour les postes ITIN, IEEL, MSUP, FPEX, ASOU
90	Vœu annulé

DPE 5
Premier degré

Référence :

Mél.
dpe5@ac-toulouse.fr

75 rue St Roch
CS 87703
31077 Toulouse cedex
4